CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E67703** **VALABLE JUSQU'AU** **18/06/2027**

ÉDITÉ LE 12/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1989

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 31/12/2025

Capital : 70 100

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHATEAUROUX 1989B00104

Siret : 351 175 997 00037

Code NACE : 4332B

Numéro caisse de congés payés : 6105493

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001 291182

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 261834A1247000/001 291182/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : CHARPENTE ET MENUISERIE LEUILLET PERE ET FILS

BELLE PLACE
ZONE ARTISANALE
36400 LA CHATRE

Téléphone : 02 54 48 16 19 **Fax :** 02 54 06 04 43

Portable : 06 22 91 60 22

Responsabilité légale :
PAJUA (822 064 515) / LEUILLET FRANCIS DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : pascale.assimon@leuillet.fr

Effectif moyen : 28 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 12 960 430 **Tranche de classification :** CA8

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3521	Fabrication et pose de menuiseries extérieures en aluminium (Technicité courante)	15	22/05/2024
3722	Fabrication et pose de façades-rideaux métalliques (Technicité confirmée)	13	18/06/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

12/05/2026 16:19

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.